



Roquefort de Sault, le 14 DEC. 2020

PLAN DE FINANCEMENT
AMENAGEMENT DU CAMPING

N° compte	EMPLOIS	Montant en € H.T.	N° compte	RESSOURCES	Montant en € H.T.
212	Immobilisations :	179 465,14 €	132 132 1341	Subventions d'investissement	
	Montant travaux			Conseil Départemental 30%	53 839,54 €
				Conseil Régional 15%	26 919,77 €
				Etat 35 %	62 812,79 €
				Total autofinancement 20%	35 893,04 €
		179 465,14 €			179 465,14 €

Le Maire
Benoit OLIVE



Ce projet pourrait être supporté par 80% de subventions.

➤ Cf. plan de financement ci-dessus

La part communale serait de l'ordre de 20%.

La demande de subvention ne constitue pas une « mise en route » du projet mais un moyen de préciser le montant de la part restant à financer par la commune. Suivant les pourcentages de subvention attribués, le projet initial pourra donc être revu à la baisse ou à la hausse (enveloppe d'autofinancement maximale envisagée = 45000€).

Ce projet pourrait donc être envisagé en 2022. Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à venir le consulter en mairie.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Inscription à l'état d'assiette et vente de coupe de bois « forêt Intercommunale de la Resclause ».**

Il s'agit de la mise à l'état d'assiette (proposition à la vente) de la parcelle référencée 4 – 1 sur la forêt intercommunale de la Resclause.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Délibération pour autorisation d'une vente de chablis sur la parcelle 29 de la forêt Communale de Roquefort de Sault.**

Le chablis est, au sens restreint, un arbre déraciné sous l'action de différents agents naturels ou pour des raisons qui lui sont propres, avec ou sans intervention de l'homme.... Orage, vent...

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Délibération pour réfection de la desserte forestière suite à la tempête Gloria – Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la communauté de Commune des Pyrénées Audoises et demande de subventions.**

Cette délibération vient en complément d'une précédente délibération. Elle vise, d'une part, à déléguer la maîtrise d'ouvrage de la remise en état des pistes forestières (Mouli Crémat et Fourmi) abîmées par le passage de la tempête Gloria à la Communauté des Communes et, d'autre part, à autoriser cette même Communauté des Communes à procéder aux demandes de subventions appropriées.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Redevance eau et assainissement 2021.**

Pour mémoire, extrait du message de monsieur le maire, Benoit Olive, paru sur le CR du Conseil Municipal du vendredi 20 juillet 2020 :

« **Le budget M40** concerne l'eau et l'assainissement. **Ce budget est en moyenne déficitaire de 6000 à 6500 euros par an**. Ce déficit est habituellement « comblé » par le budget M14. Le percepteur a tenu à nous rappeler que, légalement, le déficit d'un budget annexe ne peut être compensé par le budget général de façon systématique ; ce virement de budget à budget doit rester une exception et faire l'objet d'une délibération.

Nous allons donc être tenus d'agir ensemble pour équilibrer ce budget. Trois axes d'action vont donc être proposés au conseil municipal, à savoir, par ordre de priorité :

- **Chercher des économies** au sein du fonctionnement des dépenses de l'eau (action menée par Philippe Torres et Dominique Lance)
- **Agir sur les impayés** des factures émises par la commune qui représentent en moyenne 700 euros par an. La facture d'eau étant une redevance communale, ne pas payer cette facture impacte donc seulement le budget de notre commune. Le percepteur a d'ores et déjà l'accord de signature du maire pour entamer les démarches nécessaires au recouvrement des factures. Cependant, notre volonté étant que la mairie puisse jouer un rôle social, il est envisageable de s'adresser à notre secrétariat pour mettre en place, en lien avec la perception, un paiement échelonné des sommes dues. Certains se sont déjà engagés dans cette démarche, nous les en remercions et nous les invitons à la poursuivre.
- **Augmenter la redevance eau et assainissement** à hauteur du déficit budgétaire constaté une fois les deux premières actions menées à leur terme. A titre d'information, en 7 ans, la redevance « eau et assainissement » de la commune a augmenté en moyenne de 4€20cts/an ; ajustement insuffisant pour combler l'augmentation des coûts de traitement de l'eau et l'entretien du réseau. A ce jour, une augmentation globale de 30€ par facture (soit 2€50/mois) serait nécessaire pour équilibrer le budget. »

Comme convenu, le travail sur la recherche d'économie a été réalisé. Une négociation sur la convention d'entretien est envisagée.

L'action sur les impayés est en cours, en collaboration étroite avec le trésorier de Quillan. A ce jour, plusieurs de nos administrés ont régularisé leur situation, soit en réglant directement les sommes dues, soit en travaillant avec la commune sur la mise en place d'échéanciers de paiement pour lesquels Monsieur le Maire s'est porté garant « moralement » devant le trésorier. Nous engageons les quelques personnes à ne pas encore avoir régularisé leur situation à le faire très prochainement.

Cependant, les faibles augmentations des dix dernières années n'ayant pas suffi à combler le déficit annuel, il est proposé pour régulariser la situation comptable de la commune de passer la redevance « eau et assainissement » à 129.30 € (soit, +2,53€/mois sur 12 mois).

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Délibération pour retenir l'entreprise concernant la rénovation de l'éclairage public de Buillac (tranche 2)**

Trois devis nous ont été présentés :

L'entreprise SAS ROBERT avait été choisie lors de la 1^{ère} tranche pour les travaux réalisés sur Roquefort. Matériels de qualité, travaux effectués proprement et dans les délais. Aucun soucis par la suite.

Elle est, de fait, retenue pour la 2^{ème} tranche (Buillac).

Montant total du devis : 40675 euros (HT)

Montant des subventions attribuées : 15000 euros.

Part de financement par la commune : 25675 euros.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Divers.**

Statut d' « aîné » du village

Jusqu'à l'année dernière, les personnes bénéficiant du statut d' « aîné » de notre village étaient les personnes domiciliées au titre de résidence principale sur la commune et ayant 70 ans ou plus (nées en 1949 ou avant). Ce statut permet traditionnellement de ce voir offrir le « colis de Noël » de la commune ou, plus récemment, de pouvoir déposer une demande de ramassage en porte à porte des ordures ménagères. Il a été décidé par le conseil municipal de maintenir l'obtention de ce statut pour les 5 prochaines années à ces mêmes personnes pour amener progressivement l'âge de référence à 75 ans. Notre population étant vieillissante dans son ensemble, il est important que ce statut ne soit pas systématisé à chacun pour garder le caractère humain mais surtout symbolique qui lui est conféré.

Concertation voirie

Dans le cadre du budget 2021, une part de nos finances publiques sera dédiée à l'entretien de la voirie communale. Nous vous invitons donc à ne pas hésiter à venir en mairie pour nous faire part de petits travaux d'aménagement ou d'entretien qui vous sembleraient nécessaires ou utiles à votre quotidien. Cela ne signifie pas que tout sera réalisé mais cela nous permettra de prévoir des actions au plus près de vos besoins.

Proposition de cession d'obtention du «PSC1 » (prévention et secours civique de niveau 1)

Le centre des sapeurs pompiers d'Axat propose pour le 1er trimestre 2021 la mise en place d'une séance de formation à l'obtention du PSC1. Cette séance, au tarif de 40€ pour 7h (2 demi-journées), est ouverte à tous les habitants des communes des villages du Madres. Elle ne pourra être réalisée que si un minimum de 8 personnes s'engagent à y participer. Les inscriptions sont possibles en mairie (nous n'avons pas à notre connaissance de date limite d'inscription).

Planning des encombrants – 1^{er} semestre 2021

- Les demandes de collecte doivent être transmises au plus tard le mercredi précédant la semaine de la collecte (merci d'appeler Ella à la mairie)
- *Veillez trouver en pièces jointe*
- *Le planning des encombrants.*
- *La fiche de collecte qui devra être remplie.*

Très sincèrement,

Nathalie Cervello (nathaliecervello@outlook.fr) / Dominique Lance(domilance@outlook.fr)